AVIS DES SOCIÉTÉS

FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mme. Emna RACHIKOU et M. Said MALLEK.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2023

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS		31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 015 960	19 371 724
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	540 383 345	495 727 228
Portefeuille-titres de placement	7	21 292 875	29 375 998
Portefeuille d'investissement	8	5 081 132	2 581 112
Titres mis en equivalence	9	3 325 146	3 242 891
Valeurs Immobilisées	10	77 459 695	73 715 764
Autres actifs	11	12 838 690	9 664 155
TOTAL DES ACTIFS	-	674 396 843	633 678 872
DAGGUED.		31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
PASSIFS	Notes		
Concours bancaires	12	63 237	888 520
Dettes envers la clientèle	13	6 875 304	6 463 206
Emprunts et dettes rattachées	14	474 927 209	439 689 429
Fournisseurs et comptes rattachés	15	70 819 265	79 153 141
Autres passifs	16	14 371 074	11 212 287
TOTAL DES PASSIFS	•	567 056 088	537 406 584
INTERETS MINORITAIRES	17	15 921 084	14 496 446
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		12 952 974	9 371 321
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés consolidés		10 806 502	9 831 838
Résultat consolidé		13 065 086	7 977 572
Total des capitaux propres	18	91 419 671	81 775 841
	_		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		674 396 843	633 678 872

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2023

(Exprimé en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	127 552 217	131 640 538
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 850 055	43 845 597
Garanties réelles	15 980 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 722 162	79 794 941
ENGAGEMENTS RECUS	610 411 730	536 198 734
Cautions Reçues	495 032 433	433 236 563
Garanties Reçues	970 000	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	114 409 297	101 992 171
interets a Echoil sur Contrats Actils	114 409 297	101 992 171
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 200 000	33 573 168
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	32 746 168
Effets escomptés sur la clientèle	200 000	827 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	76 780 921	71 167 855
Revenus des opérations de location longue durée	20	14 058 493	11 769 724
Revenus des opérations de location opérationnel	21	7 364 768	7 540 973
Intérêts et charges assimilées	22	(44 525 049)	(39 693 256)
Coût des opérations de location longue durée	23	(8 239 153)	(6 982 791)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(814 356)	(1 394 874)
Produits des placements	25	1 319 500	1 059 427
Autres produits d'exploitation	26	274 491	359 564
Produits nets		46 219 616	43 826 623
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	14 115 519	12 570 313
Dotations aux amortissements	28	3 309 703	3 451 923
Autres charges d'exploitation	29	5 508 772	5 306 476
Total des charges d'exploitation		22 933 994	21 328 712
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		23 285 622	22 497 911
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	1 463 665	9 690 388
Dotations nettes aux autres provisions	31	62 777	266 728
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 759 180	12 540 795
Autres pertes ordinaires	32	(141 325)	(90 201)
Autres gains ordinaires	33	204 558	350 551
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		21 822 413	12 801 145
Impôts sur les bénéfices		(6 156 609)	(3 350 244)
Contribution sociale de solidarité		(768 528)	(438 552)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		14 897 277	9 012 348
Contribution conjoncturelle		(617 057)	-
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		14 280 220	9 012 348
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	82 255	232 118
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		14 362 475	9 244 466
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 297 389)	(1 266 893)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		13 065 086	7 977 572
Résultat par action		1,196	0,730

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	456 506 282	452 921 099
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(405 479 177)	(342 941 102)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(22 763 020)	(24 124 182)
Intérêts payés	37	(43 326 072)	(40 226 144)
Impôts et taxes payés	38	(15 421 247)	(17 991 027)
Autres flux liés à l'exploitation		8 245 448	13 411 439
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	- -	(22 237 786)	41 050 083
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	39	(8 519 711)	(12 014 087)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	40	6 324 405	5 058 927
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	41	(3 000 020)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	42	693 065	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-	(4 502 261)	(6 955 160)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	43	(3 433 590)	(2 333 112)
Encaissements provenant des emprunts	14	340 046 958	284 717 951
Remboursements d'emprunts	14	(314 403 803)	(315 405 324)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	22 209 565	(33 020 485)
Variation de trésorerie	=	(4 530 481)	1 074 438
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	18 483 204	17 408 766
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	13 952 723	18 483 204

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS CHARGES			SOLDES					
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2023	2022		2023	2022		2023	2022
Intérêts de leasing	73 054 193	66 303 615	Intérêts et charges assimilés	44 525 049	39 693 256			
Revenu des opérations de location longue durée	14 058 493	11 769 724						
Revenus des opérations de location opérationnel	7 364 768	7 540 973	Coût des opérations de location opérationnelle	814 356	1 394 874			
Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754	Coût des opérations de location longue durée	8 239 153	6 982 791			
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)						
Produits accessoires	1 774 721	1 844 386						
Autres produits d'exploitation	274 491	359 564						
Intérêts et produits assimilés de leasing	98 478 673	90 838 116	Total des intérêts et charges assimilés	53 578 557	48 070 921	Marge commerciale (PNB)	44 900 116	42 767 195
Marge commerciale (PNB)	44 900 116	42 767 195	Autres charges d'exploitation	4 839 490	4 662 170			
Sous total	44 900 116	42 767 195		4 839 490	4 662 170	Valeur Ajoutée brute	40 060 626	38 105 026
Valeur Ajoutée brute	40 060 626		Impôts et taxes	669 282	644 306			
Produits des placements	1 319 500	1 059 427	Charges de personnel	14 115 519	12 570 313			
Sous total	41 380 126	39 164 453	Sous total	14 784 801	13 214 619	Excédent brut d'exploitation	26 595 325	25 949 834
Excédent brut d'exploitation	26 595 325	25 949 834	•	3 309 703	3 451 923			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	8 141 048	7 375 035		7 965 733	14 596 472			
- Suite à la radiation de créances	5 936 048	13 437 534		1 203 988	1 160 824			
- des comptes d'actifs	2 081	-	- Pour dépréciation des titres	55 037	88 166			
- Pour dépréciation des actions cotées	9 906	45 049	3	100 000	220 076			
- Pour risques et charges	439 994	79 657	- Pour dépréciation des autres actifs	47 227	3 535			
- Pour dépréciation des titres de participations	127 500	-	Créances abandonnés et radiés	6 811 091	15 485 395			
Encaissement sur créances radiées	19 859		Autres pertes ordinaires	581 319	169 858			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	420 191	739 734	·	6 156 609	3 350 244			
Autres produits ordinaires	204 558	350 551	Contribution sociale de solidarité	768 528	438 552			
						Résultat courant des sociétés		
Sous total	41 896 510	47 977 395	Sous total	26 999 233	38 965 047	<u>intégrées après impôt</u>	14 897 277	9 012 348
	44.00= 5==	0.040.5:-		0.17.5==		_, , , , , , , , , , , , , , ,	44.000.555	0.040 - :-
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	14 897 277	9 012 348	Contribution conjoncturelle	617 057	-	Résultat net des sociétés intégrées	14 280 220	9 012 348
		.				Quote part dans les résultas des		
		.				sociétés mises en équivalence	82 255	232 118
		.				Part revenant aux intérêts minoritaires	(1 297 389)	(1 266 893)
		.					(1291309)	(1 200 693)
		.				Résultat net revenant à la société		
						<u>consolidante</u>	13 065 086	7 977 572

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

◆ La société Hannibal Lease « HL » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

◆ La société « AMILCAR LLD» est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD**» s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

◆ La société « IMMOBILIERE ECHARIFA » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

◆ La société « NIDA » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 24.750.000, divisé en 24.750.000 actions de D : 1 chacune, libérées à hauteur de D : 18.562.500.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

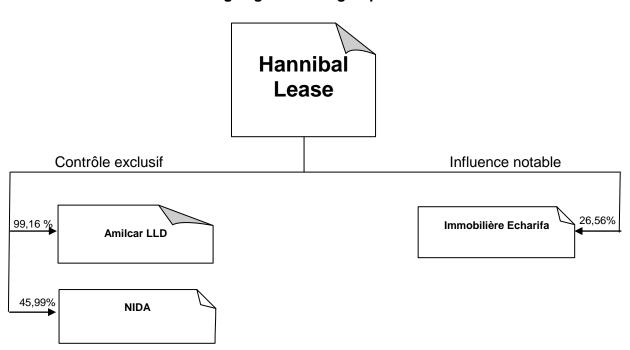
✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société «AMILCAR LLD », soit un pourcentage de participation de 99,16%.

- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « IMMOBILIERE ECHARIFA », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 11.382.653 titres sur les 24.750.000 actions formant le capital de la société « NIDA », soit un pourcentage de participation de 45,99%

Périmètre de consolidation

	2023		202	22
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Société NIDA	45,99%	45,99%	35,56%	35,56%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Contrôle exclusif	Intégration globale

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère;

 Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- **B2-** Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- **B4-** Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

- A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.
- B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :
 - un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
 - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
 - des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
 - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
 - la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais.
 - l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).
- B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.
- B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains 20%B3- Actifs préoccupants 50%B4- Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
 Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

4-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

- 1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agence de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage;
 - c. Agriculture;
 - d. Autres industries:
 - e. Autres services (hors commerce et santé);
 - f. BTP;
 - g. Commerce;
 - h. Industries agroalimentaires;
 - i. Industries mécaniques et électriques ;

- i. Industries pharmaceutiques;
- k. Oléifacteurs:
- 1. Promotion immobilière;
- m. Santé;
- n. Télécom et TIC; et
- o. Tourisme.

Bien que la circulaire 2024-01 a préconisé la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une répartition plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMMgi (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\textit{Risque additionnel du groupe i de l'année}(N)}{\textit{Engagements 0 et 1 de l'année}(N-1) \ \textit{du groupe i}} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^{n} TMgi(N)/n$$

Avec:

- TMgi (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi: Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
 - 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	$\Delta_{ m gi}$
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%
Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
ВТР	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$TP_{gi}\left(N\right) = \frac{\textit{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année}\left(N\right)}{\textit{Risque additionnel du groupe i de l'année}\left(N\right)} \times 100$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^{n} TPgi(N)/n$$

Avec:

- TPgi (N): Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

Provision collective du groupe i :
$$PC_{gi}$$
 = Engts 0 et $1_{gi}x$ (TMM_{gi} + Δ_{gi})x TPR_{gi}

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

4-3-2-3 Provisions additionnelles:

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- √ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Les dites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

-	Logiciels		33,3%
-	Immeuble		4% & 5,0%
-	Matériel de transport		20,0%
-	Mobilier et matériel de bureau		10,0%
-	Matériel informatique		33,3%
-	Installations générales		10,0%
-	Matériel de Transport à Statut	Juridique Particulier	25% & 33%
-	Autres matériels		10,0%

4-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans

4-3-9 Impôt différé		
déductibles dans la mesure	est comptabilisé pour toutes les différences tempo e où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur leque ductibles pourront être imputées, sera disponible.	elle I ce

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques - Caisses	14 015 453 507	19 367 996 3 728
<u>Total</u>	14 015 960	19 371 724

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances sur contrats mis en force	579 173 143	544 013 818
Encours financiers	537 130 826	499 408 154
Impayés	44 785 543	47 889 779
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	622 318	176 921
Intérêts échus différés	(3 661 552)	(3 518 643)
Valeurs à l'encaissement	296 008	57 607
Créances sur contrats en instance de mise en force	7 287 486	2 783 589
Total brut des créances leasing	586 460 629	546 797 407
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 681 203)	(11 590 526)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 116 523)	(29 318 563)
Provisions collectives	(7 433 346)	(6 229 358)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(3 606 797)	(3 692 317)
Total net des créances leasing	540 383 345	495 727 228

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	502 191 744
Addition de la période	
- Investissements	337 574 244
- Relocations	16 186 306
- Consolidations	28 265
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(278 059 737)
- Relocations	(14 161 670)
- Cessions à la valeur résiduelle	(646 196)
- Cessions anticipées	(17 373 763)
- Radiation de créances	(1 320 881)
Solde au 31 décembre 2023	544 418 312

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

Lanalyse des impayes se presente comme suit .	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Clients ordinaires (1)	17 602 662	20 541 120
Inférieur à 1 mois	6 979 561	6 848 354
Entre 1 à 3 mois	5 464 159	6 685 234
Entre 3 et 6 mois	1 891 430	2 622 486
Entre 6 mois et 1 année	1 831 417	1 668 448
Supérieur à 1 année	1 436 095	2 716 597
Clients litigieux (2)	27 182 880	27 348 659
<u>Total (1)+(2)</u>	44 785 543	47 889 779

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

Encours fina	nciers
Impayés	
Contrats en	instance de mise en force
	CREANCES LEASING
Avances reç	ues (*)
	ENCOURS GLOBAL
	ENGAGEMENTS HORS BILAN
	TOTAL ENGAGEMENTS
Produits rés	ervés
Provisions s	ur encours financiers
Provisions s	ur impayés
Provisions a	dditionnelles
	TOTAL DE LA COUVERTURE
	ENGAGEMENTS NETS

	A	NALYSE PAR CLAS	SE		
Α	B 1	B 2	В 3	B 4	
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	TOTAL
448 689 513	69 463 821	1 328 247	718 717	16 930 526	537 130 826
1 957 655	8 327 097	690 193	642 963	33 167 636	44 785 543
7 287 486	-	-	-	-	7 287 486
457 934 655	77 790 918	2 018 440	1 361 680	50 098 162	589 203 855
(6 446 707)	(120)	-	-	(422 476)	(6 869 304)
451 487 948	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	582 334 552
26 850 055	-	-	-	-	26 850 055
478 338 002	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	609 184 606
-	-	(74 223)	(81 142)	(3 451 433)	(3 606 797)
-	-	-	(10 276)	(7 670 926)	(7 681 203)
-	-	(43 571)	(172 307)	(26 900 645)	(27 116 523)
-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
-	-	(117 794)	(263 725)	(38 262 419)	(38 643 938)
478 338 002	77 790 798	1 900 646	1 097 955	11 413 267	570 540 668

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,33%	0,22%	8,15%
ratio des actifs from performants (b2, b3 et b4)		8,71%	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022			
Potio de converture des actifs eleccés per les provisions et acies récervés	5,84%	19,37%	77,02%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		72,84%	

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022 72,70%
--

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Actions cotées	1 458 056	1 458 028
- Certificats de dépots	20 000 000	27 500 000
- Billets de trésorerie	-	500 000
- Titres SICAV	39 109	77 130
Total brut	21 497 165	29 535 157
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(204 290)	(159 159)
<u>Total net</u>	21 292 875	29 375 998

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,918	(77 293)	0,046%
SAH	45 088	1,000	3,990	179 902	8,048	-	0,054%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,759	(35 999)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	11,508	(78 138)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,596	(6 831)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	53,122	(6 028)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,141	-	0,164%
	Total			1 458 056		(204 200)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	356	109,856	39 109
	Total		

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres immobilisés	5 081 132	2 708 612
Montant brut	5 081 132	2 708 612
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(127 500)
<u>Total</u>	5 081 132	2 581 112

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	<u>Valeur nominale</u>	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	<u>Date de</u> souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	5 000	100,000	100,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	57,16%	44 510	100,000	101,101	4 500 020	2019-2023
<u>Total</u>				-	5 081 132	

NOTE 9 : Titres mis en équivalence

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres mis en équivalence	3 325 146	3 242 891
<u>Total</u>	3 325 146	3 242 891

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	1 042 891	-	82 255	3 325 146	26,56%
	2 200 000	1 042 891		82 255	3 325 146	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

			Valeur	brute					Amortis	sements			Provisions	Valeur
Désignation	Début de	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en	Fin de	Début de	Dotation de	Transfert	Cessions	Mise en	Fin de	pour	comptable
	période				rebut	période	période	la période			rebut	période	dépréciation	nette
Ecart d'acquisition	1 023 706		-	(545 516)		478 190	258 157	14 669	-	-	-	272 826	-	205 364
Total écart d'acquisition	1 023 706	=	=	(545 516)	=	<u>478 190</u>	<u>258 157</u>	<u>14 669</u>	=	=	=	<u>272 826</u>	=	205 364
Logiciels	662 267	58 663				720 930	590 634	44 112		-		634 745	-	86 184
Logiciels en cours	66 468	-	-	-	-	66 468	-	-	-	-	-	-	-	66 468
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	698 341	10 000		-	-	708 341	-	-	-	-	-	-	_	708 341
Total des immobilisations incorporelles	1 427 076	<u>68 663</u>	=	=	=	1 495 739	<u>590 634</u>	44 112	=	=	<u>=</u>	<u>634 745</u>	=	<u>860 994</u>
Terrain	14 113 014	4 184				14 117 198	-	-	-	-	-	-	-	14 117 198
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	44 518 976	273 312	2 121 996	(63 353)	-	46 850 931	18 377 567	2 286 999	-	(44 030)	-	20 620 536	-	26 230 395
Matériel de transport	25 317 994	7 607 880	-	(8 138 903)	-	24 786 971	10 111 095	3 611 389	-	(4 874 461)	-	8 848 023	-	15 938 948
Equipements de bureau	1 349 841	25 160	51 368	(3 103)	(6 745)	1 416 520	876 374	82 728	(2 491)	(2 929)	(5 552)	948 130	-	468 391
Matériel informatique	877 556	58 868	1 452	(971)	(7 034)	929 871	718 391	97 637	-	(799)	(7 034)	808 195	-	121 676
Installations générales	3 984 915	120 972	525 823	(2 200)	(10 040)	4 619 470	1 573 783	371 020	2 491	(521)	(10 040)	1 936 733	-	2 682 737
Autres matériels	391 928	-	-	-	-	391 928	329 380	12 784	-	-	-	342 164	-	49 765
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	12 484 377	8 255 598	119 214		-	20 859 189	2 099 824	2 593 585	-		-	4 693 409	-	16 165 780
Immobilisations en cours	2 634 527	273 680	(2 642 518)	-	-	265 689	-	-	-	-	-	-	-	265 689
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	527 057	3 035	(177 334)	-	-	352 758	-	-	-	-	-	-	-	352 758
Total des immobilisations corporelles	<u>106 450 185</u>	<u>16 622 689</u>	=	(8 208 530)	(<u>23 819</u>)	114 840 525	34 086 412	9 056 142	=	(<u>4 922 740</u>)	(22 626)	38 197 188	<u>250 000</u>	<u>76 393 337</u>
TOTAUX	108 900 967	16 691 352	-	(8 754 046)	(23 819)	116 814 454	34 935 203	9 114 923	-	(4 922 740)	(22 626)	39 104 759	250 000	77 459 695

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11: Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	4 419 288	2 256 950
Charges reportéesDépôts et cautionnements versés	1 535 927 119 482	1 315 661 120 556
- Fournisseurs, avances et acomptes	111 708	109 652
- Prêts au personnel	2 053 711	1 808 622
- Personnel, avances et acomptes	105 394	92 512
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	362 634	309 517
- Etat, crédit de TVA	1 733 811	2 000 279
- Etat, compte d'attente TVA	1 084 620	1 036 080
Produits à recevoir des tiers Débiteurs divers	761 996 117 428	140 166 48 929
- Compte d'attente	-	5 931
- Charges constatées d'avances	700 248	659 427
- Stocks de pièces de rechanges	203 986	192 201
<u>Total brut</u>	13 310 231	10 096 482
A déduire :		
- Provisions	(471 541)	(432 326)
Montant net	12 838 690	9 664 155
NOTE 12 : Concours bancaires		
Ce poste se présente comme suit :	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques, découverts	63 237	888 520
- Danques, decouverts		
<u>Total</u>	63 237	888 520
NOTE 13 : Dettes envers la clientèle		
Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :		
	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
	0. 2000	0. 2000
- Avances et acomptes reçus des clients	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	6 875 304	6 463 206
NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées		
Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :		
	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Banques locales	206 817 919	182 284 580
- Banques étrangères	65 819 905	52 933 686
- Emprunts obligataires	167 776 840	169 264 680
- Certificats de dépôts	6 500 000	12 000 000
- Dettes de Leasing	13 479 529	9 012 494
- Crédits à court terme	-	1 000 000
<u>Total emprunts</u>	460 394 193	426 495 440
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 286 830	1 806 815
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	803 784	893 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 499 558	10 557 021
- Charges constatées d'avance sur certficats de dépôt	(57 156)	(63 359)
Total dettes rattachées	14 533 016	13 193 989
<u>Total</u>	474 927 209	439 689 429

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(exprimé en dinars)

		Solde en début de		Dh	Ec	art	Différence de		Fin de période	
DESIGNATION	Montant du crédit	période	Utilisations	Remboursements de la période	de con	version	change	Solde	Echéances à plus	Échéances à
		periode		de la periode	2022	2023		Soide	d'un an	moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES										
EWI KUNTS OBLIGATAIRES										
HL 2015/2	40 000 000	4 666 000	-	(4 666 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	5 561 000	-	(5 561 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2017/1	20 000 000	6 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	6 621 680	-	(3 310 840)	-	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	19 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 412 000	5 706 000	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	6 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	2 780 000	1 390 000	1 390 000
HL 2018/2	30 000 000	10 124 000	-	(3 100 000)	-	-	-	7 024 000	3 924 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	9 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	24 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	24 000 000	-	(6 000 000)	-	_	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	12 600 000	-	(2 400 000)	-	_	_	10 200 000	7 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	30 000 000	-	(3 350 000)	-	_	_	26 650 000	23 300 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	10 500 000	_	(2 100 000)	_	_	_	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	_	40 000 000	_	_	_	_	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	_	15 000 000	_	_	_	_	15 000 000	12 000 000	3 000 000
11D 2023 2 G G B	15 000 000									
Total des emprunts obligataires		169 264 680	55 000 000	(56 487 840)	-	-	-	167 776 840	114 820 000	52 956 840
CREDITS BANCAIRES ETRANGERS										
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	571 173	-	(499 745)	-	-	-	71 428	-	71 428
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	6 666 666	-	(1 333 333)	-	-	-	5 333 332	3 999 999	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	4 888 890	-	(888 889)	-	-	-	4 000 001	3 111 112	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	1 285 715	-	(428 571)	-	-	-	857 143	428 572	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	3 310 200	-	(3 310 200)	5 487	-	(5 487)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	36 211 042	2 258 832	-	-	-	-	38 469 874	35 510 653	2 959 221
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	-	17 088 126	-	-	-	-	17 088 126	15 773 655	1 314 471
Total des crédits des banques étrangères		52 933 686	19 346 958	(6 460 739)	5 487	-	(5 487)	65 819 905	58 823 991	6 995 914
CREDITS BANCAIRES LOCAUX										
AMENBANK 5 MDT (2018)	609 754	609 754	-	(609 754)	-	-	-	-	-	-
BH 4 MDT (2018-1)	1 925 412	1 925 412	-	(719 797)	-	-	-	1 205 615	419 663	785 952
BH 4 MDT (2018-2)	1 928 587	1 928 587	-	(720 373)	-	-	-	1 208 215	420 787	787 427
BT 3MDT (2018)	1 416 665	1 416 665	-	(333 334)	-	-	-	1 083 332	749 998	333 334
BT 5MDT (2018)	250 000	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018)	1 000 000	129 199	-	(129 199)	-	-	-	-	-	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	382 937	-	(382 937)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2018-2)	1 000 000	134 700	-	(134 700)	-	-	-	-	-	-
AMEN 1MDT (2019)	1 000 000	141 057	-	(141 057)	-	-	-	-	-	-

DESIGNATION	Montant du crédit
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000
Amen 2,5MDT 2020-2	2 500 000
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000
CITIBANK	39 000 000
ABC	11 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000
STB 5MDT (2022)	5 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000
BIAT 2MDT (2022- 1) Amilcar LLD	1 000 000
BIAT 2MDT (2022- 2) Amilcar LLD	1 000 000
BIAT 2MDT (2022-3) Amilcar LLD	1 000 000
Crédit BH NIDA	5 780 000
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000
BTE 10MDT (2023)	10 000 000
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000
BIAT 1,5MDT (2023) Amilcar LLD	1 500 000
Total des crédits des banques locaux	
Autres emprunts	
Certificats de dépôt	6 500 000
Emprunt leasing	
Crédit à court terme	
Total des autres emprunts	
Total général	

0.11 10 11			Ec	art	Différence de		Fin de période	in de période	
Solde en début de	Utilisations	Remboursements	de con	version	change	6 11	Echéances à plus	Échéances à	
période		de la période	2022	2023		Solde	d'un an	moins d'un an	
3 271 806	-	(1 545 808)	-	-	-	1 725 999	-	1 725 999	
2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000	
2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000	
24 338 667	-	(11 022 616)	-	-	-	13 316 051	1 078 705	12 237 346	
681 351	-	(681 351)	-	-	-	-	-	-	
681 605	-	(681 605)	-	-	-	-	-	-	
22 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	14 000 000	6 000 000	8 000 000	
511 500	-	(186 000)	-	-	-	325 500	139 500	186 000	
1 430 000	-	(520 000)	-	-	-	910 000	390 000	520 000	
209 000	-	(76 000)	-	-	-	133 000	57 000	76 000	
495 000	-	(180 000)	-	-	-	315 000	135 000	180 000	
723 684	-	(263 158)	-	-	-	460 526	197 368	263 158	
434 211	-	(157 895)	-	-	-	276 316	118 421	157 895	
1 883 895	-	(685 053)	-	-	-	1 198 842	513 789	685 053	
8 366 090	-	(1 801 304)	-	-	-	6 564 786	4 583 946	1 980 840	
20 000 000	-	(5 000 000)	-	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	
43 500 000	87 700 000	(92 200 000)	-	-	-	39 000 000	-	39 000 000	
9 000 000	11 000 000	(9 000 000)	-	-	-	11 000 000	-	11 000 000	
1 600 000	-	(400 000)	-	-	-	1 200 000	800 000	400 000	
4 599 827	-	(859 606)	-	-	-	3 740 221	2 795 075	945 147	
4 500 000	-	(1 000 000)	-		-	3 500 000	2 500 000	1 000 000	
915 254	-	(203 390)				711 864	508 475	203 390	
15 000 000 922 430	-	(2 373 232)	-	-	-	12 626 768	10 138 852	2 487 916 189 021	
959 748	-	(171 751) (177 234)	-	_	-	750 679 782 514	561 658 586 625	195 889	
1 000 000	-	(184 049)	-	-	-	815 951	612 351	203 600	
2 247 754	-	(642 227)	-	-	-	1 605 527	963 300	642 227	
1 344 446	-	(244 444)	_	_	-	1 100 002	855 558	244 444	
1 344 440	7 500 000	(750 000)	_		_	6 750 000	5 250 000	1 500 000	
	5 000 000	(500 000)			_	4 500 000	3 500 000	1 000 000	
	11 000 000	(260 323)	_		_	10 739 677	7 427 970	3 311 707	
_	10 000 000	(1 480 872)	_	_	_	8 519 128	6 741 572	1 777 556	
_	17 000 000	(4 190 577)	_	_	_	12 809 423	7 263 605	5 545 818	
_	10 000 000	(.150577)	_	_	_	10 000 000	8 393 626	1 606 374	
_	10 000 000	_	_	_	_	10 000 000	8 374 599	1 625 401	
_	5 000 000	(250 000)	_	_		4 750 000	3 750 000	1 000 000	
	1 500 000	(57 017)			_	1 442 983	1 199 329	243 654	
		()					1		
182 284 580	175 700 000	(151 166 661)	-	-	-	206 817 919	97 776 773	109 041 147	
							1		
12 000 000	90 000 000	(95 500 000)	_	_	_	6 500 000	-	6 500 000	
9 012 494	8 255 598	(3 788 563)	-	-	-	13 479 529	8 542 729	4 936 800	
							1		
1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-	-	-	
22 612 404	00.055.500					10.050.500	0.510.505	11 42 6000	
22 012 494	98 255 598	(100 288 563)	-	-	-	19 979 529	8 542 729	11 436 800	
426 405 440	249 202 557	(214 402 902)	5 487		(5.107)	460 204 102	279 963 492	190 420 701	
426 495 440	348 302 556	(314 403 803)	3 48/	-	(5 487)	460 394 193	219 903 492	180 430 701	
							l		

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :		
	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 532 000	1 088 986
- Effets à payer	350 000	358 831
- Factures non parvenues	23 750	9 500
Sous total	1 905 750	1 457 317
Fournisseurs d'immobilisation		
- Fournisseurs d'immobilisation	24 644	99 258
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	70 206
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
Sous total	88 158	172 115
Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing		
- Factures d'achats de biens de leasing	434 691	626 286
- Effets à payer	68 390 665	76 889 594
- Factures non parvenues	-	7 830
Sous total	68 825 357	77 523 710
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	70 819 265	79 153 141
NOTE 16 : Autres passifs		
Le détail des autres passifs courants est le suivant :		
	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	90 565	102 338
- Personnel, rémunérations dues	1 448	1 648
- Personnel, provisions pour congés payés	422 445	326 155
- Personnel, autres charges à payer	1 050 000	650 000
- Etat, retenues sur salaires	260 863	393 751
- Etat retenues sur honoraires commissions et lovers	383 722	655 928

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	90 565	102 338
- Personnel, rémunérations dues	1 448	1 648
- Personnel, provisions pour congés payés	422 445	326 155
- Personnel, autres charges à payer	1 050 000	650 000
- Etat, retenues sur salaires	260 863	393 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	383 722	655 928
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	20 972	8 167
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	5 500
- Etat, contribution conjoncturelle	617 057	-
- Etat, contribution sociale de solidarité	768 528	438 552
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	3 214 326	1 355 322
- Etat, autres impôts et taxes à payer	613 679	296 256
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 007	8 478
- Etat, TVA à payer	1 631 683	-
- Dettes fiscales	-	1 298 023
- CNSS	626 131	665 392
- CAVIS	98 403	116 996
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés		
et autres charges	84 203	65 195
- Actionnaires, dividendes à payer	2 604	1 222
- Créditeurs divers	239 246	329 225
- Prestataires Assurances	-	18 181
- Diverses Charges à payer	788 456	803 437
- Produits constatés d'avance	2 605 689	2 486 996
- Ecart de conversion	-	5 487
- Provisions pour risques et charges	840 046	1 180 040
<u>Total</u>	14 371 074	11 212 287

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	31 614	19 706
- Dans le résultat	14 289	11 908
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA		
- Dans le capital	10 753 725	10 632 518
- Dans les réserves	3 827 856	2 566 829
- Dans le résultat	1 283 100	1 254 985
	15 921 084	14 496 446

NOTE 18: Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Les dapiteux propres de détainent donnine suit :		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 011 083	4 472 033
- Réserve spéciale pour réinvestissement		7 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		43 380	778
- Actions propres	(D)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 042 891	810 773
- Dividendes reçus des filales		-	393 934
- Résultats reportés		9 763 611	8 627 131
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		78 354 585	73 798 269
Résultat net des sociétés intégrés		14 280 220	9 012 348
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		82 255	232 118
Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 297 389)	(1 266 893)
Résultat consolidé de l'exercice (1)		13 065 086	7 977 572
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	91 419 671	81 775 841
Nombre d'actions (2)		10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,196	0,730

- (A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
- Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.
- (D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2023.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023

Réserve

Réserve

Capital

(exprimé en dinars)

Quote-part dans les Réserve Dividendes Actions Complément Résultats

Résultat

	social	légale	pour réinvestissement	réserves des sociétés mises en équivalence	pour fond social	reçus des filiales	propres	d'apport	reportés	de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	2 300 383	-	185 987	(404 891)	10 532	4 183 770	5 908 464	76 174 587
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 avril 2022		369 670			150 000	(185 987)			4 569 364	(4 903 047)	-
Affectations des résultats des filiales				314 735		393 934			296 748	(1 005 417)	-
Effets du changement du périmètre de consolidation				(1 801 750)					1 801 750		-
Effet de l'ajustement des résultats des filiales				(2 595)					(11 741)		(14 336)
Amortissement des subventions									(27 710)		(27 710)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021									(2 200 000)		(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									14 950		14 950
Prélèvement sur fonds social					(149 222)						(149 222)
Résultat de l'exercice 2022										7 977 572	7 977 572
Solde au 31 décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	810 773	778	393 934	(404 891)	10 532	8 627 131	7 977 572	81 775 841
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000		200 000	(393 934)			2 302 080	(5 647 195)	-
Affectations des résultats des filiales				232 118					2 098 259	(2 330 377)	-
Subventions reçues									22 666		22 666
Amortissement des subventions									(8 950)		(8 950)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022									(3 300 000)		(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres									22 426		22 426
Prélèvement sur fonds social					(157 397)						(157 397)
Résultat de l'exercice 2023										13 065 086	13 065 086
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	1 042 891	43 380	-	(404 891)	10 532	9 763 611	13 065 086	91 419 671

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
 Intérêts de leasing Intérêts de retard Préloyer Frais de dossier Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing Frais de rejet 	73 054 193 2 286 678 105 813 501 021 482 023 685 864	66 303 615 3 160 754 33 402 472 161 526 242 812 581
Total des produits	77 115 592	71 308 754
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs Intérêts de retard antérieurs	1 122 630 80 008	1 328 345 65 459
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers Intérêts de retard	(1 451 507) (85 802)	(1 380 797) (153 906)
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)
Total des intérêts et des produits de leasing	76 780 921	71 167 855

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Location longue durée	11 591 830	9 858 675
- Location courte durée	-	2 412
- Plus values de cession du matériel de transport	2 426 806	1 975 269
- Moins values de cession du matériel de transport	(137 206)	(92 372)
- Remboursement des assurances sur les épaves	177 063	25 740
<u>Total</u>	14 058 493	11 769 724

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

Total	7 364 768	7 540 973
- Services non encore achevés	-	(3 191)
- Revenu Facilities	575 900	545 519
- Revenu autres services	1 024 360	1 941 204
- Revenu de charges de service	1 037 125	884 230
- Revenu de loyer	4 727 383	4 173 211

31 Décembre 2023 31 Décembre 2022

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	17 946 181	17 522 057
- Intérêts des crédits des banques locales	20 157 168	16 726 566
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 506 662	2 663 539
- Intérêts des crédits de leasing	1 114 158	779 038
- Intérêts des autres opérations de financement	1 024 110	1 381 404
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de		
remboursement des emprunts	734 623	744 618
Total des charges financières des emprunts	44 482 903	39 817 223
- Intérêts des comptes courants	22 789	17 556
- Autres charges financières	19 356	(141 523)
Total des autres charges financières	42 145	(123 967)
Total général	44 525 049	39 693 256

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

Le cout des operations de location longue durée s'amayse arisir.	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux amortissements du parc automobile	5 805 219	4 850 400
- Achats de pièces de rechange	765 170	672 693
- Primes d'assurances	1 209 892	1 052 661
- Remboursement assurances	(1 188 596)	(1 075 860)
- Entretiens	1 472 461	1 323 406
- Vignettes	175 007	159 491
Total	8 239 153	6 982 791

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnel s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Nettoyage Batiment	51 816	47 290
- Service Securité	155 316	147 245
- Maintenance Batiment	220 481	271 862
- Steg Espace Commun	76 312	67 795
- Travaux et services à la demande	310 431	860 682
<u>Total</u>	814 356	1 394 874

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes	62 071	46 266
- Plus values sur cession des titres immobilisés	65 565	-
- Plus values sur cession des actions	-	1 937
- Plus values sur cession des titres SICAV	16 231	2 191
- Revenus des comptes créditeurs	308 729	252 552
- Revenus des certificats de dépôt	865 177	682 120
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépots	-	(26 662)
- Revenus des billets de trésorerie	-	100 056
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 727	969
<u>Total</u>	1 319 500	1 059 427

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Produits locatifs	40 559	38 628
- Commissions d'assurance	75 448	70 526
- Récupération dégats et produits des prolongations	112 776	163 074
- Quote part subvention d'investissement	19 461	77 923
- Autres produits d'exploitation	26 246	9 412
<u>Total</u>	274 491	359 564

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Salaires et complément de salaires	11 481 795	10 161 947
- Cotisations de sécurité sociales	1 946 115	1 785 530
- Autres charges sociales	687 608	622 836
Total	14 115 519	12 570 313

NOTE 28: Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	44 112	49 730
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 250 923	3 141 008
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	14 669	51 185
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	210 000
<u>Total</u>	3 309 703	3 451 923

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Achat de matières et fournitures	1 019 621	829 738
Total des achats	1 019 621	829 738
- Locations	137 193	118 710
- Entretiens et réparations	198 626	179 147
- Primes d'assurances	351 197	352 259
- Etudes, recherches et services extérieurs	14 714	25 515
Total des services extérieurs	701 730	675 630
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	594 699	919 182
- Publicités, publications, relations publiques	539 181	369 762
- Déplacements, missions et réceptions	235 378	224 486
- Frais postaux et de télécommunications	303 731	304 992
- Services bancaires et assimilés	249 746	269 299
- Autres	820 830	701 858
Total des autres services extérieurs	2 743 565	2 789 579
- Rémunération du président du conseil d'administration	160 000	150 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 333	25 666
- Prime du comité d'investissement	22 500	22 500
- Jetons de présence	153 125	154 364
Total des charges diverses	385 959	377 530
- Impôts et taxes sur rémunérations	328 338	303 719
- T.C.L	230 706	217 351
- Droits d'enregistrement et de timbres	67 897	59 225
- Autres impôts et taxes	42 341	64 011
Total des impôts et taxes	669 282	644 306
- Transfert de charges	(11 384)	(10 307)
Total général	5 508 772	5 306 476

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 965 733	14 357 057
- Dotations aux provisions collectives	1 203 988	1 160 824
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 141 048)	(7 286 755)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	239 415
- Créances abandonnées	454 852	1 219 847
- Créances radiées	6 356 239	14 265 548
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(5 936 048)	(13 437 534)
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	-	(88 280)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(420 191)	(739 734)
- Encaissement sur créances radiées	(19 859)	-
<u>Total</u>	1 463 665	9 690 388

NOTE 31: Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
5		00.400
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	88 166
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	100 000	220 076
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	47 227	3 535
- Redressement social	-	79 657
- Redressement fiscal	439 994	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(439 994)	(79 657)
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	(2 081)	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(9 906)	(45 049)
- Reprise sur provision des titres de participations	(127 500)	-
<u>Total</u>	62 777	266 728

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

Total	141 325	90 201
- Autres	2 391	3 699
- Pénalités	14 988	2 997
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	1 193	3 489
- Moins values sur cession d'immobilisations	122 754	80 015

31 Décembre 2023 31 Décembre 2022

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	149 190	209 044
- Encaissement sur affaire contentieuse	-	116 138
- Apurement de comptes	3 647	3 602
- Autres	51 721	21 766
<u>Total</u>	204 558	350 551

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Clients et comptes rattachés en début de période - Clients et comptes rattachés en fin de période	+ Note 6 - Note 6	47 889 779 (44 785 543)	60 833 308 (47 889 779)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	57 607	610 544
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(296 008)	(57 607)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 16	(102 338)	-
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 16	90 565	102 338
- Autres Clients en début de période	+ Note 11	2 256 950	965 990
- Autres Clients en fin de période	- Note 11	(4 419 288)	(2 256 950)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(6 457 206)	(7 356 540)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 869 304	6 457 206
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	176 921	735 491
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(622 318)	(176 921)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 518 643)	(2 772 256)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 661 552	3 518 643
- TVA collectée		70 870 223	68 168 215
- TVA collectée sur avances et acomptes		(48 540)	138 113
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	351 113 930	345 344 519
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	11 591 830	9 861 087
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	7 364 768	7 540 973
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	4 335 890	5 364 703
- Créances radiées	- Note 30	(6 356 239)	(14 265 548)
- Créances abandonnées	- Note 30	(454 852)	(1 219 847)
- Encours financiers abandonés		-	11 571
- Encours financiers radiés	+ Note 4	1 320 881	5 932 446
- Consolidation	+ Note 6	(28 265)	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(2 024 636)	(3 745 032)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	646 196	519 409
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	17 373 763	16 557 025
Encaissements reçus des clients		456 506 282	452 921 099

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	77 523 710	68 235 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(68 825 357)	(77 523 710)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	337 574 244	200 404 200
- investissements en immobilisations destinees a la location	+ Note 6	337 374 244	300 494 288
- TVA sur Investissements	+	59 201 079	51 729 328
 Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période 	+ Note 16	5 500	11 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	-	(5 500)
Investissements dans les contrats de leasin	Ω	405 479 177	342 941 102
Investissements dans les contrats de leasin	Д	405 479 177	342 941 10

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
 Avances et acomptes au personnel en début de période Avances et acomptes au personnel en fin de période 	- Note 11	(92 512)	(47 903)
	+ Note 11	105 394	92 512
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(109 652)	(112 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	111 708	109 652
Dépôts & cautionnements en début de périodeDépôts & cautionnements en fin de période	- Note 11	(120 556)	(59 600)
	+ Note 11	119 482	120 556
 Fournisseurs d'exploitation en début de période Fournisseurs d'exploitation en fin de période 	+ Note 15	1 457 317	1 154 146
	- Note 15	(1 905 750)	(1 457 317)
 Personnel, rémunérations dues en début de période Personnel, rémunérations dues en fin de période 	+ Note 16	1 648	2 558
	- Note 16	(1 448)	(1 648)
Personnel, provisions pour CP en début de périodePersonnel, provisions pour CP en fin de période	+ Note 16	326 155	356 949
	- Note 16	(422 445)	(326 155)
 - Personnel, autres charges à payer en début de période - Personnel, autres charges à payer en fin de période 	+ Note 16 - Note 16	650 000 (1 050 000)	(650 000)
Etat, retenues sur salaires en début de périodeEtat, retenues sur salaires en fin de période	+ Note 16	393 751	210 344
	- Note 16	(260 863)	(393 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	655 928	361 850
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(383 722)	(655 928)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	665 392	459 241
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(626 131)	(665 392)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	116 996	64 947
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(98 403)	(116 996)
 - Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période - Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période 	+ Note 16	65 195	91 803
	- Note 16	(84 203)	(65 195)
Diverses Charges à payer en début de périodeDiverses Charges à payer en fin de période	+ Note 16	803 437	1 310 892
	- Note 16	(788 456)	(803 437)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	803 439	460 100
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(558 350)	(465 441)
- TVA, payée sur biens et services	+	786 373	4 390 297
- Charges de personnel	+ Note 27	14 115 519	12 570 313
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	8 757 062	8 833 741
- Impôts et taxes	- Note 29	(669 282)	(644 306)
- Charges à répartir	+ Note 11	72 898	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personn	<u>nel</u>	22 763 020	24 124 182

NOTE 37 : Intérêts payés

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	881 992	555 671
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période - Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 14 + Note 14	(63 359) 57 156	(131 048) 63 359
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période - Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	+ Note 16 - Note 16	8 167 (20 972)	6 700 (8 167)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14 - Note 14	10 557 021 (11 499 558)	11 177 708
 Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période 	+ Note 14	2 700 328	(10 557 021) 2 815 852
 Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période Intérêts et charges assimilées 	- Note 14 + Note 22	(3 090 615) 44 525 049	(2 700 328) 39 693 256
- Différence de change sur emprunts	Note 14	5 487	54 779
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de			
remboursement des emprunts Intérêts payés	- Note 22	(734 623) 43 326 072	(744 618) 40 226 144
		43 320 072	40 220 144
NOTE 38 : Impôts et taxes payés			
		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période - Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	+ Note 16 - Note 16	1 355 322 (3 214 326)	(1 355 322)
 Etat, contribution conjoncturelle en début de période Etat, contribution conjoncturelle en fin de période 	+ Note 16 - Note 16	(617 057)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période - Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	+ Note 16 - Note 16	438 552 (768 528)	41 811 (438 552)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période - Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	- Note 11 + Note 11	(309 517) 362 634	(1 278 028) 309 517
 Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période 	+ Note 16 - Note 16	296 256 (613 679)	203 610 (296 256)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	8 478	10 655
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(11 007)	(8 478)
- TVA payée		8 984 620	15 070 945
- Dettes fiscales en début de période - Dettes fiscales en fin de période	+ Note 16 - Note 16	1 298 023	2 596 045 (1 298 023)
- Impôts et taxes	+ Note 29	669 282	644 306
- Contribution Conjoncturelle		617 057	-
- Contribution sociale de solidarité		768 528	438 552
- Impôts sur les bénéfices		6 156 609	3 350 244
Impôts et taxes payés		15 421 247	17 991 027

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	68 663	52 141
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	8 367 091	11 955 328
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période - Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	+ Note 15 - Note 15	172 115 (88 158)	178 733 (172 115)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u> <u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		8 519 711	12 014 087

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 831 306	3 021 261
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	1 193	3 489
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	(1 193)	(3 489)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	(259 960)	(172 387)
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	177 063	25 740
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 575 996	2 184 313
Encaissements provenant de la cession			
d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>i</u>	6 324 405	5 058 927

NOTE 41 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 8	3 000 020	-
Décaissements provenant de l'acqu	<u>uisition</u>		
d'immobilisations financières	<u>i</u>	3 000 020	-

NOTE 42 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	627 500	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 25	65 565	-
<u>Décaissements provenant de l'acqu</u> d'immobilisations financières		693 065	

NOTE 43: Dividendes et autres distributions

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Dividendes	+ Note 18	3 300 000	2 200 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	(22 426)	(14 950)
 Actionnaires, dividendes à payer en début de période Actionnaires, dividendes à payer en fin de période 	+ Note 16 - Note 16	1 222 (2 604)	63 (1 222)
- Prélévements sur fonds social	+ Note 18	157 397	149 222
Dividendes et autres distributions	<u> </u>	3 433 590	2 333 112

NOTE 44 : Informations avec les entreprises associées

Engagement Leasing

Société Immobilière ECHARIFA

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société «Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, pour un montant de 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 28 141 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 245 519 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

NOTE 45 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488.692 DT à 324.578 DT.

Au cours de l'exercice 2023, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2021.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en juillet 2023 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 de 1.168.279 DT à 662.766 DT et de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 697.741 DT dont 313.891 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, ses oppositions quant aux résultats de ces deux vérifications fiscales.

Le dénouement de ces deux vérifications a eu lieu sans recours juridictionnel en novembre 2023 et a eu pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 1.168.279 DT à 950.039 DT et de réclamer un complément d'impôts et taxes de 221.754 DT.

NOTE 46 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 674.396.843 DT, un bénéfice net de 13.065.086 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 13.952.723 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs

« classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 586.461 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 42.470 KDT et les agios réservés ont atteint 3.607 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du

contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE Emna RACHIKOU DELTA CONSULT Said MALLEK

